MARCHÉ GLOBAL SECTORIEL DE CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA MAISON D'ACCUEILSPÉCIALISÉE DE 90 LIT, « LES COLLINES» À COLLOBRIÈRES (83610)

OFFRE FINALE - AP2 – Notice architecturale et technique

Phase	Émetteur	N° Lot	Zone	Type	Niveau	N	Indice	Date	Échelle	Format
APS	GPT		TZ	NOT	TN			09/06/2023	/	A4

MAITRE D'OUVRAGE	AMO	ENTREPRISE GENERALE	COTRAITANT ENTREPRISE GENERALE	ARCHITECTE
UGECAM PACA CORSE 42 Boulevard de la Gaye 13009 Marseille	**SAGEM** 132 Rue le Corbusier, 83130 La Garde	**BEC CONSTRUCTION PROVENCE** ZI Bec de Canard 75 Imp. Dr Pelletier et Caventou 83210 LA FARLEDE **FAYAT BATIMENT ETUDES & INGENIERIE – BIM - SYNT** 208-212 Bd du Mercantour Immeuble Space B 06204 NICE Cedex 3	**SENEC SA** ZI Toulon Est – BP 39 – 375, Rue des Frères Lumière 83087 TOULON CEDEX 9	**SAS ILR ARCHITECTURE** 5, traverse du Garde 13008 MARSEILLE

ARCHITECTE	BET STRUCTURE	BET FLUIDES THERMIQUE VRD CVC	PAYSAGISTE	BET ACOUSTIQUE
UNITE D'ARCHITECTURE Résidence la COUPIANE 83160 - La Valette-du-Var	**INGEBETON** 289 rue du Luxembourg 83500 LA SEYNE S/MER	**OTEIS** 18 Parc du Golf 350 Avenue JRGG de la Lauzièr CS 90340 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 03	**GUYOMAR PAYSAGE & PEPINIERES SAS** 7681 Route de Pierrefeu Vallée de Sauvebonne 83400 HYERES	**IGETEC ACOUSTIQUE SAS** Les Roches d'Or C3 2 Bd des Alisiers 13009 MARSEILLE

Indice	Date	Par :	

NOTICE ARCHITECTURALE ET TECHNIQUE

Concept constructif- Parti architectural

La Chartreuse de la Verne, au cœur du massif des Maures, à Collobrières, se situe à flanc de colline, fondée sur un promontoire, au service d'une vie monacale entre vie intérieure contrôlée, sécurisée, et relations avec l'extérieur et le monde. L'implantation et l'organisation du projet de la MAS de Collobrières, toutes proportions gardées, n'est pas sans rappeler cette position naturelle dominante, qui organise la vie des résidents, à la fois protégés et sécurisés, (cloitres/jardins clos), cependant ouverts sur les échanges au dehors.

Notre projet est une maison dont les unités sont des maisonnées. Le parti pris du fonctionnement est de proposer une organisation sécurisante et confortable adaptée aux pathologies cognitives
Suite à votre alerte lors de la visite de votre dernière unité construite, nous avons banni les culs de sac et obstacles à la déambulation de nature à stresser les patients et accentuer les crises pathologiques afin d'améliorer considérablement le confort des résidents, des personnels et des familles. L'organisation autour d'un jardin permet la variété d'ambiance des circulations et la variété d'orientation des chambres. L'idée maitresse est de faire entrer la nature au sein de la maisonnée pour rythmer la journée, les saisons, en recherchant le maintien ou le lien avec une connaissance intuitive acquise par les sens. De même les ambiances apaisantes, olfactives, visuelles, sonores, tactiles, seront recherchées pour identifier les espaces et l'orientation pour le confort de tous. Les unités s'organisent comme des maisonnées familiales ou les résidents peuvent aussi bien, aller dans le séjour commun, le salon, le jardin, ou s'apaiser dans leur chambre. Les zones jour et nuit sont clairement distinguées. La réglementation incendie qui impose 2 zones J12 pour ne pas dépasser 14 lits est respectée alors que nous avons 15 lits par unité totalisant 14 chambres. Dans cette Maison, à maisonnées superposées, le niveau d'implantation du RDC est à la cote NGF de 186, la voie d'accès dessert, les stationnements et les accès piétons à la Maison. Le projet construit une forte compacité constructive, fonctionnelle et économiques aussi bien en travaux qu'en cout d'exploitation. La voierie crée relie toujours la voie existante de défense incendie vers le château d'eau.

Au RDC se situent l'accueil, l'administration, l'hébergement des familles, les activités, la logistique, et les locaux techniques, ainsi que trois maisonnées et leurs locaux communs. Au RDJ se situent les trois autres maisonnées, le Pôle santé et les locaux du personnel. L'adaptation au sol permet la mise en situation de plain-pied de chaque niveau.

Les maisonnées s'organisent autour de jardins intérieurs au RDC et de jardins au sud au niveau RDJ. Tous les jardins sont en pleine terre. De grands jardins intérieurs au RDC éclairent et agrémentent le Hall d'accueil, et permettent des terrasses abritées pour la salle à manger et d'activité.

Le Rez-de-Chaussée s'organise par les accès situés sur voie principale qui distribue les places de stationnement. Au Nord-Ouest L'entrée principale au travers du jardin sensoriel protégé est accessible par une entrée piétons et une dépose minute VL ou minibus. C'est l'entrée commune du personnel, des visiteurs et des patients sous le contrôle centralisé du secrétariat. A l'Ouest, l'accès logistique commun, et l'accès entretien aux locaux techniques. Le principe d'organisation intérieure du RDC identifie et sépare les fonctions ainsi que les zones accessibles ou non aux résidents et familles. Deux grands jardins intérieurs à ciel ouvert organisent les espaces, soit pour être au contact du jardin sensoriel et des allées et venues de la voie d'accès et du parc de stationnement ou bien de profiter des espaces communs largement éclairés par les patios plantés. A droite de l'entrée principale se trouvent, l'administration, les locaux d'activité et l'hébergement des famille. En prolongement de l'entrée, le hall d'accueil se déploie le long du plus grand jardin intérieur, vers les accès aux trois maisonnées du RDC ou, par la circulation verticale, vers les 3 maisonnées du RDJ, le Pôle santé et les locaux du personnel. L'espace familles et les soins esthétiques intégrés à l'accueil sont largement ouverts sur le jardin intérieur. Les maisonnées s'organisent à ce niveau autour d'un jardin central. Les circuits sont directs, lisibles, favorisant l'orientation et le repérage sensoriel et spatial. Les évacuations de sécurité

incendie se font vers la voie d'accès ou la voie logistique qui constitue des façades accessibles pompiers. Le Rez-de-Jardin est accessible depuis la circulation verticale, l'accès est direct vers le Pôle santé, les locaux du personnel et les 3 maisonnées. Les locaux communs aux unités contrôlent l'entrée aux maisonnées. Le pôle santé est central, aussi bien accessible directement depuis le RDC que depuis les maisonnées. Les circulations d'accès, sont dissociées des circulations intérieures de chaque secteur sans constituer de doubles circulations. Au Sud les 3 maisonnées trouvent leurs développements extérieurs par des jardins protégés. Les niveaux RDC et RDJ directement reliés de plain-pied aux espaces extérieurs de jardins, ce qui optimise grandement les circulations verticales qui sont réduites en un seul bloc très identifiable.
Les escaliers ou ascenseurs d'évacuation incendie sont encore réduits à leurs plus simples expressions ; ce qui facilite la sécurisation et le bon fonctionnement de l'établissement. Les circuits du personnel sont clairs et minimisés, le temps d'intervention sur un niveau permet une sécurisation accrue et un confort de surveillance.

Intégration du bâtiment dans le site,

La Maison est basse, en RDC et RDJ, elle suit les courbes de niveau, en s'intégrant dans la pente. Le jardin sensoriel au RDC et les jardins des unités, sont plantés d'arbres de hautes tiges qui inscrivent totalement la Maison dans l'espace forestier existant. L'effet de Maison est accentué par la hauteur de façade et son linéaire mesurés, animés par des ruptures qui soulignent les maisonnées.
Les terrassements, vides pour plein, permettront de réaliser le plateau de voies, de stationnement et de jardin au RDC.
Les façades sont proposées en enduit minéral blanc chaud, l'impact de la construction est minimisé par sa compacité qui favorise la proximité de toutes les entités fonctionnelles.

Respect des règles d'urbanisme ,

Le terrain se situe en zone UE du PLU.
Cette zone à vocation à accueillir les constructions et installations nécessaires aux services publics et aux équipements collectifs.
Les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics, collectifs ou d'intérêt général sont autorisés dans toutes les zones du PLU nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire.
Les constructions et installations nécessaires au fonctionnement du Réseau Public de Transport d'Électricité sont autorisées dans les différentes zones du PLU.
Ces ouvrages techniques d'intérêt général ou collectif (pylônes, canalisations souterraines, postes électriques, bâtiments techniques, équipements ou mise en sécurité des clôtures de postes électrique), ainsi que les affouillements et les exhaussements qui y sont liés, ne sont pas soumis aux dispositions des articles 5 à 11 de chacune de ces zones.
Bien que le programme (pièce 06 PTD tome 1, page 39) exprime que les articles 5 à 11 ne soient pas opposables au projet nous avons tenu à respecter l'ensemble des articles et des dispositions générales du PLU ainsi que le PPRIF. Les façades exposées du PPRIF seront connues lors de l'instruction du PC avec les services compétents. Les prestations seront modifiées et réévaluées si nécessaire.

Article Ue.1 :
Le projet ne fait pas parti des occupations et utilisations du sol interdites

Article Ue.2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières
La construction à destination d'hébergement et ses annexes, sont autorisées car strictement nécessaires aux activités médico-sociales.

Article U e.3 : Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d 'accès aux voies ouvertes au public

- Accès :

Le site de l'UGECAM comporte un accès automobile par une voirie publique à double sens, puis à l'intérieur du site le projet est desservi par voie privée.

- Voirie :

Les dimensions, formes et caractéristiques de la voie nouvelle sont adaptées aux usages qu'elle supporte et à opération qu'elle dessert, elle est supérieure ou égales à 4 mètres de bande de roulement.
Ses caractéristiques permettent de satisfaire aux règles minimales de desserte, de défense contre l'incendie, de protection civile, de visibilité, d'écoulement du trafic, de sécurité des usagers et de ramassage des ordures ménagères.
La nouvelle voie privée se terminant en impasse est aménagée par un rond-point, de telle sorte que les véhicules puissent faire aisément demi-tour.

Article Ue.4 : Conditions de desserte des terrains par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement

- Eau potable :

La construction sera raccordée au réseau public de distribution d'eau potable de caractéristiques suffisantes, et réalisée conformément au règlement du service public de distribution d'eau potable en vigueur.

- Assainissement :

La construction sera raccordée au réseau public d'assainissement à partir du réseau privé du site de l'UGECAM.

- Eaux pluviales :

Les eaux pluviales, provenant de toute surface imperméabilisée, (les toitures et les voies) sont collectées, stockées et évacuées sur l'unité foncière par un dispositif de dimensionnement approprié.
Pour les surfaces nouvellement imperméabilisées, les rejets s'effectueront dans les espaces verts afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales ; et de retarder les apports au réseau en permettant le transit des eaux en surface ainsi que dans un ouvrage compensatoire correctement dimensionnée, adapté au projet et intégré sous voierie dans les zones nord de remblais. L'ouvrage de compensation est raccordé au réseau pluvial privé canalisé vers le réseau public.
Technologie : Cuves de récupération des eaux de pluies dissimulées et enterrées intégrés à la voierie.

- Citernes : sans-objet, aucune citerne prévue.
- Réseau de distribution et d'alimentation.

Les branchements aux lignes de distribution d'énergie électrique ainsi qu'aux câbles téléphoniques sont réalisés en souterrain sur fonds privés.

Article Ue.5 : Superficie minimale des terrains constructibles

Disposition abrogée depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 2014-366 (ALUR).

Article Ue.6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et les voies privées ouvertes à la circulation

La construction est implantée à une distance supérieure à 5 mètres par rapport à l'emprise des voies existantes, et à créer. Cette bande sera plantée.

Article Ue.7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

La construction nouvelle est implantée à une distance supérieure à 4 mètres des limites séparatives.

Article Ue.8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

La distance de tout point de la façade de la construction, à la façade d'une autre construction située sur terrain, est très nettement supérieure à la différence d'altitude entre ces deux points.

Article Ue.9 : Emprise au sol des constructions

L'emprise maximale de la construction est inférieure à 60% de la surface de l'unité foncière.

Article Ue.10 : Hauteur maximale des constructions

La hauteur des constructions définie dans les conditions ci-dessus, est de 9,90 m et ne dépasse pas les 12 mètres maximum autorisés.

Article Ue.11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords

La construction présente une simplicité de volume, une unité d'aspect et de matériaux en harmonie la nature avoisinantes.
Son aspect ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites et aux paysages urbains, bien que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou aux équipements collectifs ne sont pas soumises aux dispositions particulières définies ci-après.

- Couleur

Les teintes utilisées feront référence à la palette de couleur consultable en mairie.

- Volumes et façades

La construction présentera un aspect architectural soigné.

- Toitures

Elles correspondent à la nature des bâtiments et des activités.
Les équipements, machineries notamment les chaufferies, extracteurs, ventilateurs, élévateurs, blocs de climatisations, souches, etc. qui ne peuvent être installés à l'intérieur des bâtiments sont considérés comme des éléments constitutifs du bâti. Ils sont regroupés et intégrés architecturalement.

- Clôture

La hauteur totale des clôtures est de 1.80 mètres. Aucun brise-vue.
Utilisation de grillages végétalisés autorisés. Aucun mur plein de clôture.
Aucun mur plein situés au-dessus des murs de soutènement, clôture par haies infranchissables ou grillagées.
Aucun mur enduit devant respecter la palette de couleur consultable en mairie.
Dans tous les cas, les clôtures permettent d'assurer la libre circulation des eaux (transparence hydraulique).
Les clôtures en bordure des voies publiques sont réalisées de telle sorte qu'elles ne créent pas de gêne pour la circulation et la visibilité aux sorties de l'établissements.

- Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires

Intégration architecturale des panneaux photovoltaïques en toitures, dissimulés par les acrotères garde-corps.

- Coffrets techniques, blocs de climatisation, chaufferie, machinerie

Les coffrets sont intégrés architecturalement : dans l'épaisseur des murs, masqués par une grille.

- Éclairages publics

Le projet prévoit que les sources lumineuses soient orientées du haut vers le bas, dans un cône de 70 ° par rapport à la verticale.
La hauteur des mats sera inférieure à 5 m.

Article Ue.12 : Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d 'aires de stationnement
La superficie minimale des emplacements de stationnement est supérieure à 25 m² (y compris les accès et dégagements).
Le stationnement des véhicules, y compris les deux-roues, correspondent aux besoins de la construction nouvelle et est assuré en dehors des voies publiques, couvert sous l'emprise du projet.
Les nouveaux espaces de stationnement des vélos sont visibles et dotés d'un accès direct et, protégés des intempéries et sécurisés sous l'emprise du bâtiment.

Article Ue.13 : Obligations imposées aux constructeurs en matière de réalisation d 'espaces libres, d 'aires de jeux et de loisirs , et de plantations
Les plantations à conserver sont conformes aux documents graphiques du règlement. Les espèces végétales plantées sont d'origine locale et adaptées au climat et au sol. Les espèces allergisantes sont évitées.
Aucunes espèces végétales exotiques envahissantes. Les haies séparatives ne sont pas mono spécifiques.
Les arbres de haute tige abattus seront remplacés par un arbre d'essence adaptée au sol.
Les espaces libres de toutes constructions doivent représentent plus de 30% du terrain et sont aménagés en espaces non imperméabilisés permettant l'infiltration des eaux pluviales.
Les arbres isolés et bosquets aux abords de la construction sont conservés.
Les espaces dédiés aux cheminements publics et privés assurent une perméabilité hydraulique et sont dotés d'un revêtement approprié à leur usage.
Les aires de stationnement sont couvertes par la construction et non plantées
Aucun dépôts et stockages situés à l'extérieur des constructions à masquer par des rideaux d'arbres ou haies vives à feuilles persistantes.
Les affouillements et les exhaussements du sol sont autorisés car justifiés par la topographie du terrain avec insertion paysagère.

Article Ue.14 : Coefficient d'occupation du sol
Disposition abrogée depuis l'entrée en vigueur de la Loi n° 2014-366 (ALUR).

Article Ue.15 : Obligations en matière de performances énergétiques et environnementales des constructions
Dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement, la limitation maximale de la consommation énergétique des constructions est recherchée.
La construction sera réalisée en respectant les obligations en matière de performance énergétique en vigueur.
L'installation de système de production d'énergie renouvelable est intégrée dans la construction, invisible depuis les espaces publics, présentant aucunes nuisances pour le voisinage.

Article Ue.16 : Obligations en matière d 'infrastructures et réseaux de communications électroniques
La mise en place de fourreaux de réserves est prévue.

Nature des matériaux proposés en particulier pour l'enveloppe extérieure du bâtiment,

Façades :
Les façades béton banché seront d'un enduit minéral blanc chaud, le choix de parois béton extérieur au lieu d'isolation par l'extérieur est dicté par le respect du PPRIF.
Les menuiseries extérieures métalliques seront assorties à la teinte des enduits.

Toiture :
Les toitures seront réalisées en toitures terrasses sur plancher béton avec étanchéité autoprotégée. Les cheminements techniques seront équipés de renforts permettant la circulation de l'entretien et de la maintenance.

Végétation :
La végétation et les plantations constitueront par leur présence et leur forte densité une enveloppe extérieure paysagère et protectrice climatique.

Grands principes constructifs

Les différents principes constructifs suivant les phases :

- Fondations semelles filantes et isolées, coulées en place
- Voiles et poteaux coulés en place (Banches et coffrage poteaux)
- Poutres préfabriquées en partie
- Planchers dalles pleines coulées en place

Concernant les corps d'état secondaires, les détails sont intégrés dans le dossier PERF.

Description sommaire des ouvrages

- Protection des existants

Pendant toute la durée des travaux, le bon état des chaussées est assuré, ainsi que toutes les dispositions précisées au PGCSPS. Il est prévu tous les équipements de sécurité nécessaires à l'exécution des travaux tels que panneaux provisoires, signalisation des ouvrages, déviations, feux tricolores lors de travaux sous circulation, etc... Les mesures sont adaptées aux contraintes liées au chantier en milieu occupé. Une attention particulière est apportée à la fermeture du chantier pendant toute la phase de travaux. Les plateformes existantes supporteront les installations de chantier et de stockage.
L'accès de chantier au site sera précisé afin de ne pas croiser les flux publics et visiteurs. Le projet s'inscrit dans un site occupé, toutes les précautions conservatoires voiries, réseaux et végétaux seront mises en œuvre afin d'assurer leur pérennité

- Terrassement

Le lot VRD réalise les travaux préliminaires comprenant le nettoyage du terrain, les opérations topographiques, l'abattage et le dessouchage des arbres ne pouvant être conservés y compris l'évacuation. Le décapage de la terre végétale sur l'emprise du futur bâtiments, voiries, parkings, trottoirs, et cheminements. Les terrassements sont réalisés en déblai/remblai pour les mises à niveau. Les matériaux issus des terrassements devraient être aptes à la réutilisation
Un soin particulier est apporté au choix des matériaux et de leurs fournisseurs afin de minimiser l'impact de ceux-ci sur l'environnement (proximité, entretien, durabilité, …).

- Fondations et ouvrages en superstructures

Fondations :

Le bâtiment reposera sur un système de fondations superficielles de type semelles filantes ou isolées fondée au sein du substratum par rapport au terrain naturel actuel.

Superstructure :

L'ossature verticale sera assurée par les façades, les noyaux des cages d'ascenseurs et d'escalier.
Pour permettre une grande modularité dans les étages, les séparatifs entre chambres seront réalisés en cloisons non porteuses.
La structure de ces zones sera constituée de poteaux implantés dans l'axe des cloisons séparatives et par des poutres parallèles aux façades porteuses.
Une étude de sol type sera réalisée afin de définir les caractéristiques lithologiques générales du site ainsi que les contraintes à prendre en compte.

- Structure

Généralités :

Les structures seront dimensionnées avec les charges d'exploitation définies dans le programme.
Le bâtiment sera conçu en appliquant les règles parasismiques conformes à la zone.
Le bâtiment sera considéré en catégorie d'importance 3, selon la définition de l'Eurocode 8 qui définit les hypothèses parasismiques à prendre en compte.

Planchers bas :

Les planchers bas seront constitués comme suit :
Plancher bas du niveau RDC : dalle isolée sur Vide Technique non visitable.
Plancher bas du RDJ : plancher béton.

Isolation :

Le bâtiment sera pourvu d'une isolation intérieure.

Fondations, infrastructure :

Sous réserve de validation du géotechnicien, les fondations seront ancrées dans la même couche lithologique afin de limiter tout tassement différentiel.

Élévations :

Les planchers béton seront réalisés en dalle pleine, ou prédalles.
Dans la mise en œuvre de structure de type poteaux poutres béton, un minimum de poteaux ont été prévus afin de ne pas encombrer les surfaces utiles des espaces avec des points porteurs.
Le système constructif type voiles béton ne sera pas privilégié dans les zones « chambres » pour permettre ultérieurement la reconfiguration des locaux avec une grande souplesse de modularité.
La position des porteurs respecte la contrainte du coefficient de forme des chambres fixée par le principe d'aménagement des chambres et les exigences architecturales. La conception vise à ne pas encombrer ni les espaces des chambres ni les circulations.
Une attention particulière est portée sur la disposition des gaines techniques afin d'éviter l'effet « point dur » sur un plateau.

Voiles de façades :

Le bâtiment sera conçu pour une durée de 50 ans. L'inertie constructive est privilégiée par des voiles béton banchés.

Acoustique :

La structure devra prendre en compte au minimum les contraintes acoustiques indiquées ci- après :

-Isolement acoustique des séparatifs entre chambres : Suivant étude Acoustique
-Isolement acoustique des séparatifs entre chambres et salles d'eau : Suivant étude Acoustique
-Isolement acoustique des séparatifs entre chambres et circulations internes : Suivant étude Acoustique
-Planchers – isolement aux bruits d'impact : Suivant étude Acoustique

Les épaisseurs de planchers seront au minimum de 20 cm.

Stabilité au feu :

Suivant notice Sécurité.

Calages altimétriques :

Le bâtiment est intégré dans le terrain naturel, à la côte 186 NGF pour le RDC et 189,50 NGF pour le RDJ. Compte tenu de la pente naturelle importante du terrain, ces deux niveaux sont de plain-pied avec le terrain naturel, et les accès des véhicules de secours incendie.
Les retombées de poutres sont minimisées. Les chambres ont une hauteur sous -dalle de 3,00m, et libre de 2,50 m sous faux plafonds de la zone entrée et SDB.
La salle d'activité/salle à manger est en hauteur sous dalle de 3,25m et sous faux plafond de 2,90 m.

Liaisons extérieures :

Une voie principale mutualisée relie le site existant à la nouvelle MAS, pour les véhicules logistique, personnel, visiteurs, minibus, et les véhicules de secours.
Cette voie permet le raccordement au sud-ouest du bâtiment à la piste forestière d'accès au château d'eau.

<u>- Étanchéité sur terrasses</u>

Sécurité sanitaire :

Afin d'éviter tout problème de stagnation d'eau propice à la reproduction d'insectes nuisibles, (moustiques …), aucune rétention d'eau ne sera réalisée en toiture. La toiture recevra des formes de pente béton de 1% minimum avec noues conduisant à des naissances pour évacuation des eaux pluviales sans aucune stagnation d'eau possible.

Toitures :

Les ouvrages techniques sont posés sur la dalle béton du plancher haut du dernier niveau sur résilients.

Terrasses :

Etanchéité auto-protégée

<u>- Châssis, vitrages, occultations</u>

Les façades exposées du PPRIF seront connues lors de l'instruction du PC avec les services compétents.
Les prestations seront modifiées et réévaluées si nécessaire.
Elles n'ont à ce jour pas de protections au feu particulières.

Châssis menuiseries extérieures :

Chambres, circulations, SDB commune :

Menuiseries aluminium laqué double vitrage à rupture de pont thermique châssis nettoyables depuis l'intérieur ou de plain-pied. Type gamme SCHUCO AW60, sur allèges basses de 40 cm, ouvrantes sur partie fixe avec limiteur d'ouverture dé-condamnables, pour nettoyage depuis l'intérieur.

Les dimensions des ouvrants, permettront le passage des pompiers, (supérieur à 0,90x1,30).

Murs rideaux

RDC sur façade nord et sud des patios :

Mur rideau acier, (SAS entrée + espaces de vie des unités) vitrage hauteur 2,80 sas d'entrée et 2,50 pour espaces de vie des unités. Vitrage clair.

Portes extérieures :

Portes vitrées grand trafic type porte renforcée : Portes soudées aluminium type KAWNEER. Accès locaux du personnel

Portes locaux en accès direct gamme acier thermo laqué double peau avec âme isolante, à 4 paumelles. Portes locaux techniques et logistiques.

Portes de sas automatiques Sas entrée principale.

Portes type THORMAX iMOTION, avec un système de contrôle d'accès extérieur vers l'intérieur et réciproquement.

Vitrages menuiseries extérieures :

De type COOL-LITE XTREME 70/33 et 60/28 afin d'avoir un parfait contrôle solaire sur façades exposées, (Sud et Ouest).
Selon la réglementation, le classement minimal des châssis sera : A*2 E*5 V*A2. L'isolation acoustique sera à minima de 30 dB(A). Vitrages avec retardateurs d'effraction type SP10 Sur locaux accessibles du RDC

Occultations menuiseries extérieures :

Brise soleils orientables empilables,

Type LAMISOL 90 GRIESSER, ou équivalent sur toutes les chambres.

Volets roulants électriques :

L'occultation des pièces non équipées de BSO : VR électrique Type SHENCKER STOREN RL 13, tablier aluminium, type PROFALUX PX 39, ou équivalent dans l'administration, hors façade Nord.

- Peintures et revêtement muraux

Les ouvrages non destinés à rester bruts ou déjà revêtus de protections, recevront une peinture en solution aqueuse satinée, nettoyable dotée des meilleurs labels écoresponsables, suivant leurs supports, plâtre, bois, et métal. Dans les espaces de vie et les petits salons par unité, une surface totale de 30 m2 permettra d'identifier distinctement les unités de chaque niveau avec des parements muraux de pierre, de bois et de PVC texturé.

- Cloisons, doublages, faux plafonds, menuiseries intérieures

Cloisons :

Les cloisons séparatives des locaux seront réalisées en cloisons de plaques de plâtre, sur ossatures et isolant recyclé.
L'épaisseur totale des cloisons sera de 72 à 120 mm, avec un affaiblissement acoustique, suivant étude Acoustique.
Un traitement particulier au niveau des têtes de lit des chambres permet d'incorporer les terminaux de commandes électriques sans risquer de ponts phoniques par l'incorporation dans les cloisons.
Les cloisons de recoupement des sanitaires, des locaux logistiques de chacun des services (local ménage, local vidoir…etc.), seront réalisées en cloisons de plaques de plâtre hydrofuges sur ossature, d'une épaisseur de 72mm.
Zone logistique cuisine : les cloisons seront réalisées à l'aide de panneaux constitués d'une âme polyuréthane injectée entre 2 tôles d'acier galvanisé, revêtus d'une peinture Polyester de type Cloisons techniques cuisine PVC : ISODOC P2F Ai1 P25.
Les cloisons sont conçues avec un vide technique afin de permettre le cheminement, en encastré de l'ensemble des réseaux.

Toutes les cloisons intégreront le degré coupe-feu imposés par le règlement de sécurité incendie applicable dans la MAS. Les cloisons comporteront les renforts nécessaires à la fixation des équipements (télé, WC, barre de relevage…etc.)

Doublages :

Les parois extérieures recevront un doublage thermique de 12 cm d'épaisseur minimum, collé en panneaux isolants en laine de roche et plaque de parement en plâtre de 13 mm pour le rez de chaussée et doublage thermique en laine de coton type Métisse ép.145 mm pour le rez de jardin.
Un doublage thermique de type plaque de plâtre sur ossature avec isolant thermique sera privilégié dans les locaux nécessitant la distribution de réseaux encastrés.

Faux plafonds :

Les faux-plafonds des chambres sur entrée et SDB seront en plaques de plâtre sur ossature. Concernant les salles d'eau les plaques seront de type HYGIENE 600 x 600 Bord Droit A de type CLEAN SPACE RPO Aw 1, ossature T24.
Pour les salles d'activité/repas, les halls d'accueil, et les espaces familles, les faux- plafonds seront thermo-acoustiques et

décoratifs perforé type Rigitone. Le calepinage sera étudié pour l'incorporation des terminaux d'éclairage et de CVC.
Les zones d'attente du hall d'accueil seront, en partie, traité par des plafonds acoustiques suspendus, type AIR PANEL. Dans les circulations des faux plafond acoustique 1500x600x20mm Bord Droit A type EKLA de chez ROCKFON
Ossature T24 pour couloirs seront mis en place.
Les plénums au-dessus des faux-plafonds des circulations sont largement dimensionnés afin de permettre le cheminement de tous les fluides et en particulier les gaines d'extraction et de compensation. La démontrabilité des faux plafonds pour accéder à ces plénums est totale.
Un faux plafond démontable EKLA 1200 x 600 type EKLA de chez Rockfon Bord Droit A Ossature T24 sera mis en œuvre dans les espaces, du Pôle santé et de l'administration.
Les salles de soins, infirmerie, les locaux humides SDB communes, WC, cuisine, etc. accueilleront un faux plafond acoustique démontable HYGIENE 600 x 600 Bord Droit A de type CLEAN SPACE RPO Aw 1, ossature T24.
Pour les chambres froides cuisine, les faux plafonds seront isothermes de type Panneaux sandwich isolants lisses PVC ISODOC P2F Ai1 P25.
Faux plafond extérieur type WAB 13 à peindre prévu au-dessus de la galerie en façade nord.

Menuiseries intérieures :

Blocs portes

L'ensemble des portes des locaux sont des portes à âme pleine de 42 mm d'épaisseur prépeints.
Les dimensions sont en fonction de la règlementation incendie, des règlementations d'accessibilité et en fonction des activités réalisées dans les locaux qu'elles séparent.
Dans la cuisine, les portes seront de même nature que le cloisonnement de type panneaux industriels métalliques laqués blancs lisses à emboitement.
Il sera disposé dans les circulations des blocs-portes va et vient DAS conformément à la réglementation de sécurité incendie.

Gaines techniques :

Les façades seront obligatoirement à minima P.F 1/2h avec PV de classement.

Placards des chambres :

Façade de placard coulissante PREMIUM 10mm blanc dim.1200x2500mm ht, 2 vantaux.
L'aménagement comprendra un côté penderie (50%) avec une étagère basse pour chaussures, une penderie de 1,60m de hauteur et des étagères pour le reste de la hauteur et un côté étagère (50%). Dans les chambres doubles, chaque patient disposera d'un placard personnel.

Les têtes de lits des chambres :

Elles permettront le passage des alimentations électriques des commandes et la pose des boites électriques sans trouer la cloison séparative des chambres.

Bureaux :

Façade de placard coulissante PREMIUM 10mm blanc dim.1500x2500mm ht, 2 vantaux.
Des couvre-joints en tapées devront permettre le rattrapage d'épaisseur des plinthes. L'aménagement des placards comprend, 4 linéaires d'étagères sur la hauteur.

Protections :

Les murs soumis seront revêtus sur 1m de hauteur de plaques de protection PVC (Chambres, circulations)
Des mains courantes sont prévues sur l'ensemble des circulations, ainsi qu'une protection murale antichoc dans la circulation logistique où le passage de chariots est fréquent.
Tous les angles saillants seront traités sur la hauteur jusqu'au faux plafond par protection d'angle en cornières adhésives 30x30mm.
Toutes les menuiseries intérieures seront équipées de Plaques PVC sur 1m de hauteur.

- Revêtement de sols et murs

Revêtement de sols durs :

Carrelage en grès cérame de classement U4P4, avec plinthes associées.
Les choix de matériaux intégreront l'obligation de respect de la N.R.A, notamment vis-à-vis des bruits d'impacts.

Faïences :

Faïences murales de type grès émaillé de 1er choix.

Sols souples – sols peints :

Les revêtements de sol souple de type Linoléum Marmoleum de FORBO SARLINO, seront assortis aux éclairages électriques et à la lumière naturelle. Une colorimétrie sera proposée aux personnels soignants pour repérages et ambiances propices à la détente. Leur degré de solidité à la lumière sera ≥ 6 suivant la norme NF EN ISO 105-B02.
Les revêtements contribueront au repérage visuel, grâce à la gestion de couleurs par niveau et/ou services, pour faciliter l'orientation des personnes.

Les locaux traités en revêtement linoleum Marmoleum sont équipés de plinthes PVC Ht 10cm, (Circulations, hall d'accueil, administrations, unités, pôle de santé, locaux communs aux unités). Relevé en plinthes incompatible avec le Linoléum Marmoléum.

Sol souple type Tarflex sport Evolution de chez Gerflor pour la Salle à manger et la salle kiné

Les locaux recevant les équipements techniques de la MAS : local ECS, Production, TGBT, CTA, GE,… comporteront un revêtement de finition de type peinture époxy bi-composante pour sols.
Les revêtements éviteront la migration des eaux dans la dalle et permettront l'étanchéité du local selon la position et la destination du local considéré.

- Serrurerie, métallerie

Ouvrages de type barreaudage, mains courantes et clôtures 1,80, (PLU).
Les ouvrages de serrureries extérieures recevront obligatoirement une galvanisation à chaud et un pré-laquage. Leurs conceptions limiteront les interventions d'assemblage sur chantier.
(Clôture du jardin olfactif au RDC avec portail accès piéton et portails coulissants motorisés commandés par l'accueil secrétariat ; portail de fermeture du jardin commun aux unités vers issue de secours sud-ouest.

- Appareils élévateurs

Fourniture et pose de 2 appareils élévateurs sans locaux machinerie (machinerie embarquée) de type KONE ou techniquement équivalent, selon prescriptions suivantes :
Nombre d'appareils 2 ; Charge utile : 1275 KG ; Vitesse : 1m/s selon appareil à régulation de vitesse par commande numérique Course : 2niveaux ; Nombre de faces de service : 1 face. Autres caractéristiques développées dans le document PERF, (notice descriptive).

- Installations plomberie sanitaires ECS solaire (PLB)

Le bâtiment, alimenté en eau froide sanitaire aura une production d'eau adoucie pour alimenter la production ECS et les circuits fermés de chauffage et rafraichissement. Il y aura une production ECS thermodynamique centralisée avec bouclage pour l'ensemble de l'établissement. Contrôle et enregistrement des températures pour un suivi anti-légionnelle. Les appareils sanitaires répondront aux normes, programme et contraintes des usagés. Cette production à énergie électrique sera compensée par les panneaux solaires photovoltaïques placés en toiture.

- Installations génie thermique et climatique, (CVC)

La production thermique sera faite par deux Pompes à chaleur air-eau dimensionnée à 75% de la puissance totale, soit 2 PAC de 150 kW. Les réseaux en 2 tubes acier noir calorifugés alimenteront les différents terminaux :

- Plancher chauffant/rafraichissant pour les unités d'hébergement du RDC & RDJ à l'exception des salles d'eau ;
- Des cassettes avec batterie à eau en change-over pour les bureaux, la salle à manger, le salon esthétique, les locaux de soins, la cuisine et les locaux du personnel (RDC & RDJ) ;
- Des radiateurs sèche-serviettes électriques pour les salles d'eau communes.

Traitement par unité à détente directe de type mini-VRV pour le traitement des espaces de vie commune en complément et secours du plancher chauffant/rafraichissant et de type split système pour les locaux ayant besoins de froid toute l'année comme les locaux de déchet (poubelle, DASRI), la réserve sèche, le local informatique.

La ventilation des locaux à pollution spécifique comme les sanitaires se fera par une ventilation mécanique contrôlée permanente à simple flux. Une ventilation double flux avec récupération d'énergie assurera le renouvellement d'air hygiénique dans les autres locaux.

Régulation – GTB – Gestion de l'énergie

La production thermique possède sa propre régulation qui permet de gérer son fonctionnement pour adapter sa puissance aux besoins. Des automates programmables réguleront les émetteurs sur plusieurs paramètres dont des modes d'occupation pour l'atteinte de confort et d'économie d'énergie. Des compteurs permettent de visualiser l'énergie consommée pour mieux la gérer.

- Installations courants forts

L'établissement sera alimenté en source normal depuis le poste HT/BT du bâtiment J et en secours depuis un groupe électrogène créé dans le cadre du projet. Les ouvrages seront conformes aux exigences du programme et obligations réglementaire. Le sujet est déployé dans le mémoire technique.

- Installations courants faibles, GTC, sureté :

Le bâtiment sera connecté au réseau VDI des installations existantes, les ouvrages seront conformes au programme.
L'établissement recevra la WIFI sur l'ensemble du bâtiment, accessible à tous, une installation d'appel malade, un système anti-fugue, une solution de contrôle d'accès (Prévu uniquement prises RJ45)

Mise en place de rocade VDI via tranché VRD, l'aboutissant de ces rocades sera notre local serveur.

- Installations de production énergétique, (panneaux photovoltaïques)
Aménagement conforme au programme, en toiture u bâtiment (coté administratif) un kit de production photovoltaïque sera déployé, kit de 50 KVA correspondant aux besoins de consommation production ECS.
De plus une option est proposée pour augmenter la surface solaire afin de diminuer la facture énergétique du site. Solution déployée dans le mémoire technique.

- Travaux modificatifs sur courants forts et courants faibles existants
Afin d'alimenter le projet, des modifications techniques sur les ouvrages existants seront entreprises dans le cadre du projet, ils consisteront en la mise en place des dérivations nécessaire sur les réseaux existants. Ajout d'une liaison CFO pour l'alimentation normal depuis le bâtiment J, ajout des rocade cuivre et optique depuis le répartiteur général existant vers notre bâtiment.

- Voieries et réseaux enterrés
Les terrassements seront réalisés de façon à accompagner le bâtiment dans son environnement.
Réseaux :
Les eaux de pluies sont récupérées dans des avaloirs et ramenées dans les bassins de rétention. Raccordement du débit de fuite et de la surverse sur la buse du talweg située à l'Est de l'opération. Traitement qualitatif avant rejet par un ouvrage avec paroi siphoïde et décantation. Regards avec décantation en amont des bassins.
Création de fossés pour intercepter les eaux de ruissellement amont avec rejet dans le talweg.
Réseau d'eaux usées raccordé sur le réseau situé chemin de Camp Bourjas. Bac à graisse pour traitement des eaux de cuisine.
Réseau d'adduction d'eau depuis le réseau provenant du château d'eau, et pose d'un poteau d'incendie
Réseau électrique depuis le transfo existant
Réseau télécom depuis le réseau Orange chemin de Camp Bourjas
Réseau d'éclairage conforme PMR
La voie d'accès double sens de 5 m de large+ 1.2m de trottoir. La voie sera raccordée sur la piste DFCI Les voies seront dimensionnées pour Poids lourds/ voie engins
La piste sera en partie dévoyée au droit de l'opération

- Aménagements extérieurs, espaces verts Voir Chapitre Projet Paysage ci-après

- Rail lève personnes
De type SCEMED en plafond en L traversant transversalement le lit pour conduire vers la circulation de la salle de bain. Rails en H pour la salle à manger et les Salles de bains communes.
Modules de levage type LUNA fixes pour les Salles de bains communes et 6 modules nomades avec chariot de transport pour les chambres.

Grands principes des installations techniques

Les grands principes techniques sont détaillés ci-dessus et complété par les mémoires techniques spécifiques

Réponses apportées aux exigences notamment en matière d 'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels

Tout d'abord, l'Entreprise de Gros-Œuvre désignera un référent sécurité dont la tâche consiste à travailler en amont sur le sujet, et à faire des points sur site. On distinguera trois missions :

- La mission pressentie avec l'élaboration des PPSPS (Lots CES)
- La mission psychologique pour expliquer au personne les risques (1/4h sécurité – informations)
- La mission technique : Matériel utilisé pour la sécurité (Banches avec protection, consoles pignons, garde-corps, phasage travaux intégrant la sécurité)

Concernant l'hygiène, la Base vie sera aux normes en vigueur, et nettoyée quotidiennement.

Organisation du chantier et phasage éventuel

Pour la réalisation de l'opération « Maison d'Accueil Spécialisée Les Collines » à COLLOBRIERES, nous envisageons de mettre en place l'équipe d'encadrement suivante :

Fonction	Qualification
Directeur de Projet	Ingénieur Génie Civil et Environnement
Conducteur de Travaux principal	Ingénieur Travaux - Energie Bâtiment Environnement
2 Chefs de chantier	BTS Bâtiment - Ouvrages d'arts et TP
1 Chef de chantier CES	BTS Bâtiment - Finition CES

Nous imposerons au Corps d'Etat Secondaires, également, un encadrement de chantier compétent, et avec une présence forte sur site.

Concernant le Phasage des travaux, nous le concevons ainsi :

Phase 1	Installations et terrassements généraux
Phase 2	Gros-Œuvre
Phase 3	Clos-couvert
Phase 4	Corps d'Etats Secondaires (Hors Gros-Œuvre)
Phase 5	VRD – Espaces
Phase 6	Garantie Parfait achèvement

L'ensemble de ces phases sera supervisé par l'équipe d'encadrement.

Mesures prises pendant les travaux pour limiter les nuisances de toute nature par rapport au reste du site en activité

Tout d'abord, il est à noter que la construction de la future Maison d'Accueil Spécialisée est excentrée par rapport à celle existante.
Seule la démolition et les raccordements aux réseaux seront à exécuter à l'intérieur de l'Institut existant. Pour cela, ces travaux devront être programmés avec l'établissement.
Les mesures prises pour limiter les nuisances sonores sont :

- Les engins de chantier conformes à la réglementation en vigueur ;
- Les consignes entre Chef de chantier et grutier par Talkie-Walkie ;
- Les démolitions, principalement par sciage, et non au marteau-piqueur ;
- La vibration du béton effectuée par du matériel électrique, et non thermique ;
- Il n'y aura pas de centrale à bétons sur place ;
- L'encadrement de chantier veillera à ce que le personnel respecte au niveau acoustique le voisinage, et ce dans les comportements quotidiens

Projet paysage

Le projet s'implante à flanc d'une colline boisée occupée par une dense pinède. Le nombre d'arbres abattus sera compensé par un arbre planté.
Au regard du public spécifique amené à fréquenter les jardins, les végétaux du projet paysager ont été minutieusement sélectionnés pour qu'aucune plante toxique, ni épineuse, n'entre dans la palette végétale.
Les jardins sont aménagés de façon à être facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec une attention particulière portée sur les sur largeurs de passage. Le mobilier extérieur comporte de nombreux bancs pour accueillir les résidents ou les familles.
Les jardins sont aménagés en pleine terre sans contraintes pour la palette végétale.
Tous les cheminements piétonniers sont traités en sable stabilisé, délimités par des voliges en acier brut qui patineront avec le temps avec un effet Corten (couleur rouille). La grande majorité des circulations sont équipées de bornes d'éclairage, et les arbres les plus importants, du fait de leur emplacement, auront leur silhouette éclairée par des spots encastrés au sol.

MAS COLLOBRIERES

Notice technique VRD

Sommaire

1 Description des travaux de VRD 3
1.1 Les amenés de réseaux 3
1.2 Les voiries et revêtements extérieurs 3
2 Note de calcul de principe de rétention des eaux pluviales 4

1 DESCRIPTION DES TRAVAUX DE VRD

1.1 Les amenés de réseaux

L'ensemble des raccordements en adduction et en évacuation du bâtiment seront à raccorder sur les réseaux existants à proximité immédiate du projet. Les prestations comprendront une coordination avec l'ensemble des concessionnaires pour définir les conditions de raccordement (localisation, caractéristiques techniques, limites d'intervention…).

La faisabilité et les modalités de mise en œuvre seront déterminés en fonction des besoins et des contraintes, pour l'ensemble des réseaux divers suivants :

- Eaux Usées et Eaux Vannes : raccordement gravitaire sur regard de visite existant sur le réseau public chemin de Camp Bourjas. Bac à graisse pour traitement des effluents de la cuisine
- Eaux Pluviales : raccordement du débit de fuite et de la surverse des ouvrages de rétention sur la buse du talweg située à l'Est de l'opération. Création de fossés pour intercepter les eaux de ruissellement amont.
- Eau Potable et incendie : raccordement sur le réseau existant de distribution provenant du château d'eau sous la piste et mise en place de compteurs en limite de propriété, Un poteau d'incendie sera créé dans l'emprise de l'opération à proximité de l'accès central.
- Electricité : raccordement électrique du projet depuis le poste transformateur existant dans le domaine.
- Télécoms : desserte télécoms du projet depuis le réseau aérien existant à proximité chemin de Camp Bourjas à côté de la citerne
- Eclairage extérieur : alimentation électrique du réseau d'éclairage extérieur depuis le TGBT du projet. L'éclairage extérieur permettra l'éclairage fonctionnel du site. Les cheminements piétons bénéficieront d'un niveau d'éclairement standard et réglementaire (20 lux).

1.2 Les voiries et revêtements extérieurs

Les travaux prévoient la réalisation de la voie d'accès desservant l'opération de 7m de large du chemin de Camp Boujas jusqu'au parking du bâtiment avec un trottoir de 1.5m de large et la voie est réduite à 4m pour la desserte logistique sur la plateforme de l'opération.

La chaussée sera dimensionnée en considérant un classement de plateforme PF2. La structure sera adaptée après étude géotechnique mais on peut considérer une structure de chaussée suivante :

- Une couche de fondation en grave non traité 0/31.5 sur 30 cm d'épaisseur,
- Une couche de base en grave ciment 0/20 dosée à 4% sur 20 cm d'épaisseur,

- Une couche de roulement en béton bitumineux 0/10 noir sur 6 cm d'épaisseur.

Le nivellement des revêtements de surface extérieur sera réalisé de manière à ménager des points bas et des pentes en travers facilitant la récupération des eaux de ruissellement par des avaloirs.

Un trottoir permettra la circulation des piétons sécurisée.

La pente en long de la voie d'accès ne permet pas la conformité aux dispositions réglementaires concernant l'accessibilité des PMR. La plateforme sera totalement conforme à l'accessibilité PMR.

Le busage du talweg situé en partie Est sera allongé en partie amont par une buse de diamètre 400 afin de permettre la voie d'accès.

Des fossés en pied de talus permettront de récupérer les eaux de ruissellement amont. Ces eaux seront directement rejetées dans le talweg pour les eaux côté Est. Côté Ouest les eaux transiteront par le réseau créé en toute transparence.

1.3 Piste existante

La piste existante sous l'emprise de l'opération sera dévoyée. L'accès au château d'eau se fera via la voie de l'opération puis par une piste se raccordant en amont de l'opération sur la piste existante. Les réseaux AEP et elec se situant sous la piste actuelle seront dévoyées sous le nouveau tronçon de piste.

2 NOTE DE CALCUL DE PRINCIPE DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

Le dimensionnement des ouvrages de rétention devra respecter les prescriptions édictées par la Mission Inter-service de l'eau et de la Nature (MISEN) du Var. (cf note hydraulique)

- Compensation à l'imperméabilisation à hauteur de 100l/m² imperméabilisé avec un débit de fuite biennal dans le cas d'exutoire identifié (ici talweg)

La détermination des surfaces imperméabilisées du projet hors espaces verts donne les résultats suivants :

- Surface de bâtiment = 6060 m2
- Surface accès/chaussée en béton bitumineux 0/10 = 2175m2

La surface totale imperméabilisée dans le cadre du projet est de 8235 m2.

Ainsi, en utilisant cette surface objet et les ratio liés aux volumes réglementaires, le volume de rétention global à prévoir dans le cadre du projet est de :824 m3

Compte-tenu de la configuration du projet et des contraintes altimétriques, il est prévu de réaliser deux bassins de rétention enterrés fonctionnant en cascade.

Le bassin amont de 764 m3 au niveau de la plateforme bâtiment est dimensionné pour récupérer les eaux de toitures et de voirie de la plateforme.

Le bassin aval de 60m3 récupèrera les eaux de la voie d'accès

Les eaux issues du bassin amont transiteront par ce deuxième bassin.

Chaque bassin sera équipé d'un dispositif de régulation de débite et de surverse. Le débit de fuite du bassin amont sera au prorata du débit global.

Les eaux de ruissellement collectées en partie Sud-Ouest passeront par les bassins de rétention en toute transparente.

Un dispositif de traitement de type cloison siphoïde/décanteurs sera réalisé avant rejet dans le talweg du chemin camp de Borjas, Des dispositifs de décantation seront créés en amont de rejet dans les bassins pour éviter leur colmatage.

MARCHÉ GLOBAL SECTORIEL DE CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE DE 90 LITS, « LES COLLINES » À COLLOBRIÈRES (83610)

OFFRE FINALE - AP6 : Détail des travaux et Notice de pré-ordonnancement du chantier

Phase	Émetteur	N° Lot	Zone	Type	Niveau	N	Indice	Date	Échelle	Format
APS	GPT	000	TZ	NOT	TN	000		09/06/2023	/	A4

MAITRE D'OUVRAGE	AMO	ENTREPRISE GENERALE MANDATAIRE GPMT.	COTRAITANT ENTREPRISE GENERALE	ARCHITECTE
UGECAM PACA CORSE 42 Boulevard de la Gaye 13009 Marseille	**SAGEM** 132 Rue le Corbusier, 83130 La Garde	**BEC CONSTRUCTION PROVENCE** ZI Bec de Canard 75 Imp. Dr Pelletier et Caventou 83210 LA FARLEDE **FAYAT BATIMENT ETUDES & INGENIERIE – BIM - SYNT** 208-212 Bd du Mercantour Immeuble Space B 06204 NICE Cedex 3	**SENEC SA** ZI Toulon Est – BP 39 – 375, Rue des Frères Lumière 83087 TOULON CEDEX 9	**SAS ILR ARCHITECTURE** 5, traverse du Garde 13008 MARSEILLE

ARCHITECTE	BET STRUCTURE	BET FLUIDES THERMIQUE VRD QEB	PAYSAGISTE	BET ACOUSTIQUE
UNITE D'ARCHITECTURE Résidence la COUPIANE 83160 - La Valette-du-Var	**INGEBETON** 289 rue du Luxembourg 83500 LA SEYNE S/MER	**OTEIS** 18 Parc du Golf 350 Avenue JRGG de la Lauzière CS 90340 13799 AIX EN PROVENCE Cedex 03	**GUYOMAR PAYSAGE & PEPINIERES SAS** 7681 Route de Pierrefeu Vallée de Sauvebonne 83400 HYERES	**IGETEC ACOUSTIQUE SAS** Les Roches d'Or C3 2 Bd des Alisiers 13009 MARSEILLE

Indice	Date	Par :	Modifications

Détail des travaux et Notice de pré-ordonnancement du chantier

1. Organisation spatiale des travaux

Concernant les installations de chantier durant le Gros-Œuvre, la première tâche consistera en la création de l'accès chantier.

L'accès chantier sera celui de l'accès définitif.

Durant ces travaux, la piste existante sera bien entendu conservée.

Une fois l'accès chantier réalisé, la base vie sera mise en place côté Est (a l'entrée du chantier)

A la fin du terrassement, nous installerons deux grues, l'une à l'Est de la construction, l'autre à l'Ouest, et chacune avec une flèche de 65 m.

Les stockages se feront côté Nord de la construction (zone futurs Espaces Verts), et sur le côté Sud (zone futurs Espaces Verts).

Durant toutes les phases de l'opération (Gros-Œuvre et Corps d'Etat Secondaires), l'accès à la piste existante sera conservé.

2. Limitation des nuisances en cours de travaux

Tout d'abord, il est à noter que la construction de la future Maison d'Accueil Spécialisée est excentrée par rapport à celle existante.

Seule la démolition et les raccordements aux réseaux seront à exécuter à l'intérieur de l'Institut existant.

Pour cela, ces travaux devront être programmés avec l'établissement.

Les mesures prises pour limiter les nuisances sonores sont :

- Les engins de chantier conformes à la réglementation en vigueur ;
- Les consignes entre Chef de chantier et grutier par Talkie-Walkie ;
- Les démolitions, principalement par sciage, et non au marteau-piqueur ;
- La vibration du béton effectuée par du matériel électrique, et non thermique ;
- Il n'y aura pas de centrale à bétons sur place ;
- L'encadrement de chantier veillera à ce que le personnel respecte au niveau acoustique le voisinage, et ce dans les comportements quotidiens, durant les travaux de Gros-Œuvre et des Corps d'Etats Secondaires.